

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 157 du 27 septembre 2019

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 1

ARRÊTÉ

fixant la liste des chefs d'organisme relevant du chef d'état-major des armées.

Du 04 septembre 2019

ARRÊTÉ fixant la liste des chefs d'organisme relevant du chef d'état-major des armées.

Du 04 septembre 2019

NOR A R M E 1 9 5 4 6 5 2 A

Pièce(s) jointe(s) :

Une annexe.

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Arrêté du 16 février 2015 fixant la liste des chefs d'organisme relevant du chef d'état-major des armées.](#)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [110.3.1.1.](#)

Référence de publication :

La ministre des armées,

Vu le [code de la défense](#), notamment son article R. 3231-10 ;

Vu le [décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005](#) modifié, relatif aux délégations de signature des membres du gouvernement ;

Vu le [décret n° 2012-422 du 29 mars 2012](#) modifié, relatif à la santé et à la sécurité au travail au ministère de la défense ;

Vu [l'arrêté du 17 juillet 2019](#) fixant la liste des formations administratives relevant du chef d'état-major des armées,

Arrête :

Art. 1er.

En application des dispositions du [décret du 29 mars 2012](#) susvisé, sont des chefs d'organisme relevant du chef d'état-major des armées :

1° Les commandants des formations administratives dont la liste est fixée en annexe de [l'arrêté du 17 juillet 2019](#) susvisé ;

2° Les autres autorités dont la liste est fixée en annexe du présent arrêté.

Art. 2.

[L'arrêté du 16 février 2015](#) fixant la liste des chefs d'organismes relevant du chef d'état-major des armées est abrogé.

Art. 3.

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation,

*Le général de corps aérien,
sous-chef d'état-major performance,*

Bruno PACCAGNINI.

ANNEXE

ANNEXE.

LISTE DES CHEFS D'ORGANISMES RELEVANT DU CHEF D'ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES

ORGANISMES.	CHEFS D'ORGANISMES.
État-major des armées.	Major général des armées.